

Election du Conseil d'Etat du 9 février 2020
Premier tour du scrutin
Procès-verbal communal
Statut verrouillé : Villars-le-Terroir

Commune : Villars-le-Terroir

Electeurs inscrits : 822

Cartes de vote reçues : 243

BULLETINS	Rentrés	243
	Nuls	7
	Valables (dont blancs)*	236
	Blancs	8

Taux de participation	29.56 %
-----------------------	---------

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETINS	Provenant des partis ou groupements				Sans dénomination	Total des bulletins
	GdCVd	PPV	PLR	PdR		
non modifiés	38	9	154	23	—	224
modifiés	0	0	0	0	—	0
sans dénom de parti	—	—	—	—	4	4
TOTAL	38	9	154	23	4	228

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements				Sans dénomination
		GdCVd	PPV	PLR	PdR	
Luisier Brodard Christelle	154	0	0	0	0	0
Morand Guillaume Toto	23	0	0	0	0	0
Vandel Jean-Marc	9	0	0	0	0	0
Vernier Juliette	38	0	0	0	0	0
Voix éparses	—	0	0	0	0	4
TOTAL	224	0	0	0	0	4

Election du Conseil d'Etat du 9 février 2020
Premier tour du scrutin
Procès-verbal communal
Statut verrouillé : Villars-le-Terroir

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	Total des bulletins
Luisier Brodard Christelle	154
Morand Guillaume Toto	23
Vandel Jean-Marc	9
Vernier Juliette	38
Voix éparses	4
TOTAL	228

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire

**Votation fédérale du 9 février 2020
Procès-verbal communal
Statut complet : Villars-le-Terroir**

Commune : Villars-le-Terroir

Electeurs inscrits : 822

Cartes de vote reçues : 335

N° : 01 Objet : Davantage de logements abordables

BULLETINS	Rentrés	335
	Blancs	8
	Nuls	10
	Valables	317

Suffrages	
Oui	128
Non	189
Taux de participation	40.75 %

N° : 02 Objet : Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

BULLETINS	Rentrés	333
	Blancs	13
	Nuls	10
	Valables	310

Suffrages	
Oui	223
Non	87
Taux de participation	40.51 %

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau




Le/la secrétaire

